Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201659-20260608-D2026-009-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 28/09/2026

République Française
Département de la Loire
MAIRIE DE PANISSIERES
Décision 2026-009-MPG-Avenants lots 1 à 19 - Travaux Manufacture Loire Piquet

DECISION MUNICIPALE N°2026-009

OBJET : **Avenants aux 19 lots du marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne Manufacture Loire Piquet en pôle culturel à vocation de Tiers-Lieu.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au Maire par la délibération n° MPG/ 06 2024 001 en date du 10 septembre 2024, rendue exécutoire,
Vu le marché public de travaux diligenté en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 octobre 2024 au BOAMP, auprès du Progrès Ed. de la Loire et Ed. du Rhône et le 24 octobre 2024 auprès du Pays d'Entre Loire et Rhône,
Vu la session d'ouverture des plis en date du 28 novembre 2024 avec constat du dépôt de 74 plis, et l'avis de la commission MAPA ad hoc en date du 18 décembre 2024,
Vu les signatures et notification des actes d'engagement des lots 1 à 19,
Considérant la nécessité de modifier le calendrier d'exécution des travaux au regard des retards d'exécution des lots 3 et 8,

Considérant que la commune de Panissières diligente des travaux de réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet,
Considérant la nécessité de modifier le calendrier d'exécution des travaux pour achever ces derniers, au regard des retards d'exécution des travaux des lots 3 et 8,

Le Maire de Panissières,

DECIDE

- De modifier le calendrier d'exécution des travaux de la Manufacture Loire Piquet en portant une fin d'exécution au 30 septembre 2026, pour les lots 1 à 19, sans incidence financière.

- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions,

A Panissières, le 8 juin 2026,
Le Maire, Christian MOLLARD,

MAIRIE DE PANISSIÈRES (LOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 28 septembre 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.